

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 29 juin 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 178 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Nicolas BAZZUCCHI - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - François BERNARDINI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Bernard DESTROST - Alexandre DORIOLE - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Stéphane PAOLI - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marion BAREILLE représentée par David GALTIER - Moussa BENKACI représenté par Karima ZERKANI-RAYNAL - Sabine BERNASCONI représentée par Catherine PILA - Julien BERTEI représenté par Camélia MAKHLOUFI - Kayané BIANCO représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Linda BOUCHICHA représentée par Yves MESNARD - Nadia BOULAINSEUR

représentée par Gilbert SPINELLI - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Gérard BRAMOULLE représenté par Sophie JOISSAINS - Romain BRUMENT représenté par Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Jean-Louis CANAL représenté par Marylène BONFILLON - Laure-Agnès CARADEC représentée par Emmanuelle CHARAFE - Mathilde CHABOCHE représentée par Sébastien BARLES - Philippe CHARRIN représenté par Daniel GAGNON - Gaby CHARROUX représenté par Gérard FRAU - Lyece CHOULAK représenté par Lourdes MOUNIEN - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Christian DELAVET représenté par Frédéric GUINIERI - Vincent DESVIGNES représenté par Vincent LANGUILLE - Sylvaine DI CARO représentée par Stéphane PAOLI - Eric GARCIN représenté par Romain BUCHAUT - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Sophie GUERARD représentée par Perrine PRIGENT - Vincent KORNPROBST représenté par Etienne TABBAGH - Philippe LEANDRI représenté par Jean-Pascal GOURNES - Éric LE DISSES représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Nathalie LEFEBVRE représentée par Magali GIOVANNANGELI - Richard MALLIE représenté par Roland GIBERTI - Remi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO - Hervé MENCHON représenté par Prune HELFTER-NOAH - Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON - Claudie MORA représentée par Nicole JOULIA - Patrick PAPPALARDO représenté par Frédéric GUELLE - Didier PARAKIAN représenté par Pierre LAGET - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Amapola VENTRON - Claude PICCIRILLO représenté par Guy BARRET - Véronique PRADEL représentée par Grégory PANAGOUDIS - Michèle RUBIROLA représentée par Pierre HUGUET - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Laurent BELSOLA - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Laurence SEMERDJIAN représentée par Sandrine MAUREL - Catherine VESTIEU représentée par Samia GHALI - Anne VIAL représentée par Agnès FRESCHEL - Jean-Louis VINCENT représenté par Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS - Nassera BENMARNIA - Frédéric CORNAIRE - Sophie GRECH - Sébastien JIBRAYEL - Jean-Marie LEONARDIS - Bernard MARANDAT - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Férouz MOKHTARI - Christian NERVI - Frank OHANESSIAN - Pauline ROSSELL - Lionel ROYER-PERREAUT - Monique SLISSA.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Franck SANTOS représenté à 15h30 par Yves WIGT – Corinne BIRGIN représentée à 15h34 par GUICHARD Roger – Sophie AMARANTINIS représentée à 14h45 par Gérard GAZAY – Daniel GAGNON représenté à 16h00 par Roland GIBERTI – Gérard AZIBI représenté à 16h10 par Laure ROVERA – Eric CASADO représenté à 16h15 par Patrick GRIMALDI – Emmanuelle CHARAFE représentée 16h19 par Emilie CANNONE – Martine CESARI représentée à 16h40 par Olivier FREGEAC – Marie MARTINOD représentée à 16h50 par Solange BIAGGI – Jean-Jacques COULOMB représenté à 16h55 par Olivier GUIROU – Jean-Pierre SERRUS représenté à 17h00 par Didier KHELFA – Pascale MORBELLI représentée à Loïc GACHON à 17h37.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Alain ROUSSET à 15h45 – Pierre HUGUET à 15h45 – Françoise TERME à 15h50 – Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES à 15h50 – Sophie ARRIGHI à 15h51 – Bernard DEFLESSELLES à 16h00 – Georges ROSSO à 16h00 – Philippe GRANGE à 16h25 – René RAIMONDI à 16h25 – Véronique MIQUELLY à 16h34 – Laurent BELSOLA à 16h37 – Monique FARKAS à 16h40 – Michel LAN à 16h40 – Lionel DE CALA à 16h45 – Pascal CHAUVIN à 16h50 – Sébastien BARLES à 16h50 – Nicolas BAZZUCCHI à 16h50 – Claude FERCHAT à 16h50 – Lourdes MOUNIEN à 16h50 – Cédric JOUVE à 16h50 – Christian PELLICANI à 16h50 – Didier REAULT à 16h51 – Patrick AMICO à 16h52 – Pierre LEMERY à 16h53 - Ulrike WIRMINGHAUS à 16h57 – Aicha SIF à 17h19 – Doudja BOUKRINE à 17h42 – Caroline MAURIN à 17h46 – Stéphane RAVIER à 17h53.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-003-14267/23/CM

■ Approbation de la tarification du service d'open payment sur les réseaux de transport en commun la Métropole Mobilité et mesures tarifaires diverses 59808

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix Marseille Provence est autorité organisatrice de la mobilité sur son territoire. A ce titre, il lui incombe de définir les tarifs applicables sur son réseau de transport public. Plusieurs sujets tarifaires sont présentés dans le cadre de cette délibération :

Déploiement de l'open payment sur l'ensemble du réseau La Métropole Mobilité :

Afin de faciliter et favoriser l'usage des réseaux de transport en commun, la Métropole souhaite proposer aux usagers des services permettant de simplifier et de rendre fluide leur expérience de mobilité.

A ce titre, la Métropole, après avoir expérimenté le système d'open payment sur les réseaux d'Aix en Bus et de Salon Etang Côte Bleue va déployer ce service à l'échelle métropolitaine à compter de la rentrée de septembre 2023.

Ce service permettra ainsi à toute personne souhaitant emprunter une ligne de transport en commun métropolitaine de payer et de valider avec sa carte bancaire son billet unitaire à bord du bus, du tramway ou du métro sans être obligée d'acheter un ticket papier dans une borne, dans une boutique ou auprès du conducteur.

Cette solution permettra également de limiter fortement l'achat de titre à bords des véhicules et ainsi assurer une plus grande régularité des lignes, une meilleure vitesse commerciale des transports en commun, d'en améliorer leur performance.

Ce service sera opérationnel dès septembre sur l'ensemble des modes de transport Bus, Tram et Métro de Marseille ainsi que sur les lignes aéroport Aix-Aéroport et Marseille-Aéroport et sur la ligne 50 Aix-Marseille.

Par ailleurs, le réseau interurbain Le Car et les autres réseaux urbains seront progressivement dotés de l'Open Payment à partir de juin 2024.

Il est proposé que les coûts des titres 1 voyage achetés avec le système en open payment soient strictement identiques aux tarifs des billets unitaires pratiqués actuellement sur les réseaux métropolitains.

A titre d'exemple le ticket 1 voyage acheté en open payment sur le réseau de la RTM coûtera 1.70€, 10€ pour les Lignes aéroport ou 7€ pour la ligne interurbaine Aix/Marseille.

Avant le lancement officiel de ce service, une marche à blanc sera réalisée en juillet afin de tester le système. A cette occasion, la Métropole mobilisera un panel de 500 à 1000 personnes environ qui utiliseront l'open payment pour voyager sur le réseau RTM. Il est proposé de procéder au remboursement des titres de transport qu'ils seront amenés à acheter pendant cette marche à blanc et de leur remettre un abonnement Pass découverte métropole mensuel pour les remercier de leur participation.

Mesures tarifaires exceptionnelles :

1/ Sinistrés de la rue de Tivoli à Marseille :

La Métropole Aix-Marseille-Provence a accompagné les sinistrés de la rue de Tivoli lors de l'effondrement d'immeubles dans la nuit du 8 au 9 avril 2023.

1500 pass 24h gratuits ont été délivrés aux 220 marseillais et marseillaises qui ont été évacués de leurs logements situés à proximité de l'immeuble qui s'est écroulé rue Tivoli à Marseille.

2/ Pénurie de carburant :

En raison des difficultés majeures d'approvisionnement en carburant rencontrées par les métropolitains sur la période du 22 mars au 6 avril 2023, la Métropole Aix-Marseille-Provence a mis en place des solutions de mobilité durables exceptionnelles :

- La durée de validité du ticket à l'unité est passée de 1h à 24 heures sur le réseau de transport La Métropole Mobilité.
- Gratuité de l'abonnement courte durée levélo.
- Gratuité des parking relais P+R de la Métropole.
- Renfort de l'offre Métro et Tramway en heures de pointe.

Il est proposé d'approuver par la présente délibération ces mesures tarifaires exceptionnelles mises en place pour répondre à des urgences ces derniers mois.

3/ Titres scolaires pour des déplacements pendant le temps scolaire sur le réseau de la RTM :

Dans le cadre de la délibération n° MOB 010-11734/22/CM du 5 mai 2022, il a été accordé aux écoles primaires de la ville de Marseille la gratuité sur le réseau RTM pour les sorties durant le temps scolaire. La Métropole Aix-Marseille-Provence avait dimensionné à 150 000 le nombre de titres à distribuer par la RTM auprès des écoles en faisant la demande.

Compte tenu du succès de cette mesure, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite porter le nombre de titres à 250 000 par année scolaire à compter du 1er septembre 2023.

4/ Création d'un titre combiné « une entrée Foire de Marseille+ titre Aller/Retour réseau RTM »

Afin de favoriser le transport en commun pour se rendre à la foire de Marseille, il est proposé en partenariat avec la SAFIM de créer un produit tarifaire combiné « Entrée Foire + titre A/R sur le réseau de la RTM » au tarif préférentiel de 7 € au lieu de 10,90 €. Ce produit combiné permettra aux usagers de bénéficier d'un titre A/R aux prix de 2.25€ au lieu de 3.40€ soit une remise de 33%.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver la tarification applicable sur les services d'Open payment déployés progressivement à compter du mois de septembre sur les réseaux de transport en commun métropolitains.

- Qu'il convient d'approuver les mesures exceptionnelles prises par la Métropole Aix-Marseille-Provence pour faciliter les déplacements des personnes évacuées de leur immeuble suite au drame de la rue de Tivoli à Marseille lors de l'effondrement d'immeubles dans la nuit du 8 au 9 avril 2023.
- Qu'il convient d'approuver les mesures exceptionnelles prises par la Métropole Aix-Marseille-Provence pour faciliter les déplacements des métropolitains suite aux pénuries de carburant pour la période du 22 mars au 6 avril 2023.
- Qu'il convient d'approuver l'augmentation des titres gratuits délivrés par la Métropole Aix-Marseille-Provence aux écoles de Marseille pour favoriser les déplacements pendant le temps scolaire à compter du 1er septembre 2023.
- Qu'il convient d'approuver la création en partenariat avec la SAFIM d'un produit tarifaire combiné « Entrée Foire + titre A/R sur le réseau de la RTM ».

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés dans l'annexe tarifaire ci jointe les tarifs « 1 voyage » achetés à partir du système d'open payment déployé sur les réseaux de transport en commun métropolitains.

Article 2 :

Sont approuvés, d'une part le remboursement des titres de transport achetés par le panel de testeurs, soit 500 à 1000 personnes, à l'occasion de la marche à blanc du système d'open payment durant le mois de juillet 2023 et d'autre la distribution de Pass découverte métropole mensuels pour les remercier de leur investissement dans cette opération.

Article 3 :

Sont approuvées les mesures tarifaires exceptionnelles prises par la Métropole Aix-Marseille-Provence pour faciliter les déplacements des personnes évacuées de leur immeuble rue de Tivoli à Marseille dans la nuit du 8 au 9 avril 2023.

Article 4 :

Sont approuvées les mesures tarifaires exceptionnelles prises par la Métropole Aix-Marseille-Provence pour faciliter les déplacements des Métropolitains durant la pénurie d'essence sur la période du 22 mars au 6 avril.

Article 5 :

Est approuvée la mesure visant à augmenter le volume de titres gratuits distribués aux écoles de la ville de Marseille pour faciliter le déplacement des élèves pendant le temps scolaire dans l'annexe ci jointe.

Article 6 :

Est approuvée, dans l'annexe ci jointe, la création d'un produit tarifaire combiné « Entrée Foire + titre Aller/Retour sur le réseau de la RTM » au prix de 7 euros au lieu de 10.90 euros. Le prix du titre de transport proposé dans ce produit combiné est de 2.25 euros au lieu de 3.40 euros.

Article 7 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en recettes d'exploitation sur le budget annexe transports 2023 de la Métropole Aix-Marseille-Provence ; chapitre 70 nature 7061.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS